

Mon collègue, le député de South Shore (M. Crouse) a parlé de façon très éloquente et très impressionnante de la prolifération de mesures sur la pollution déjà à l'étude ou à venir. Le député qui vient de reprendre son siège l'a également évoquée. Il va pourtant falloir cesser de se repasser la balle. En fin de compte, quelqu'un devra être responsable du contrôle de la pollution et de l'épuration de nos eaux qui ont été polluées par suite de négligence.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: J'ai suivi le discours du ministre aujourd'hui, et lu certains des discours qu'il a prononcés depuis quelques semaines, surtout son discours du 8 avril au conseil exécutif de l'Association des manufacturiers canadiens. J'en ai tiré l'impression que le ministre est en perte de vitesse au sein du cabinet. Le ministre sait sans aucun doute qu'afin d'agir efficacement comme ministre des Pêches il lui faut l'autorité législative pour contrôler la pollution de l'eau sous tous ses aspects. On l'a déjà dit. Mon collègue, le député de South Shore l'a dit aujourd'hui. Je l'ai dit à la deuxième lecture de la loi sur les ressources en eau du Canada. D'autres députés ont déclaré que cette dernière loi n'était pas nécessaire. C'est de la frime, et il faudrait la retirer.

S'il nous en faut d'autre preuve, qu'on lise certains discours du ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) et, de fait la mesure à l'étude, les modifications à la loi sur les pêcheries. Le ministre le sait, mais je doute qu'il ait réussi à en convaincre ses collègues.

Même sans compter la loi sur les ressources en eau du Canada, il y a prolifération au Canada de mesures législatives sur la pollution. Le Parlement est actuellement saisi de la loi sur les eaux intérieures du Nord. Il y a un projet de loi concernant la pollution en haute mer, qui découle probablement de la conférence tenue l'an dernier à Bruxelles sur la pollution des océans. En dernière analyse, la responsabilité échoit au ministre des Pêches.

Il serait très malheureux que l'autorité du gouvernement s'amenuise, car aucun ministre, pas même le ministre des Pêches, ne pourrait alors effectivement lutter contre la pollution. Le gouvernement doit le reconnaître et retirer le projet de loi sur les ressources en eau du Canada. Il devrait immédiatement négocier ou

discuter avec le gouvernement américain en vue de conclure quelque traité avec les États-Unis. Sans un tel traité, peu importe ce que nous ferons, nous n'aurons pas, en dernier ressort, l'autorité qui nous permettra de conserver notre milieu propre. C'est une évidence, un fait géographique.

A l'heure actuelle, le Congrès étudie une mesure législative à bien des égards semblable à celle dont notre Chambre est saisie et qui vise la pollution aux États-Unis. Je doute que notre gouvernement soit même au courant des débats en cours. Il devrait y avoir concertation. A mon sens, il faudrait former un comité permanent représentant les ministres compétents des deux cabinets, qui devraient au moins se tenir mutuellement au courant des lois et règlements de leur pays sur la pollution. Un tel comité ministériel mixte pourrait être le signe avant-coureur d'une solution définitive dans la lutte menée par notre continent contre la pollution.

Le ministre a mentionné deux aspects fort inquiétants de la pollution. Je voudrais traiter de la menace que pose le pétrole pour nos ressources piscicoles. La pollution qu'engendre le pétrole se manifeste de différentes façons. Il y a la pollution continue causée par les navires-citernes qui déchargent leur lest en haute mer et qui échappe à tout contrôle possible de la part des gouvernements. Comme y remédiera-t-on? C'est là l'un des grands problèmes de l'heure, surtout si l'on songe que plus de la moitié du tonnage mondial des océaniques consiste en pétrole. Les flottes du monde s'adjoignent chaque jour des pétroliers géants. S'il arrivait un accident à l'un d'eux, rempli au maximum, ce serait un désastre mondial.

En second lieu, la pollution est liée à la possibilité que les explorations actuelles aboutissent et qu'on puise un jour du pétrole sur le plateau continental. Une fuite accidentelle des puits côtiers serait catastrophique. Nous devons songer aux richesses de nos Grands bancs de l'Est. Nous avons vu le résultat de l'accident de Santa Barbara, sur la côte de la Californie, et d'un écoulement récent sur la côte de la Louisiane. Le moment est venu pour nous de prendre des décisions catégoriques. S'il m'incombait de choisir entre l'industrie du pétrole sur le plateau continental et les ressources piscicoles des Grands bancs, j'opterais pour les dernières.